

# LA PRISE RAPIDE

Mai 2025 N° 112



Accédez directement au site Internet de l'UMPI-FFB en flashant ce code !

## AMENDEMENT NF DTU 25.42 « OUVRAGE DE DOUBLAGE ET HABILLAGE EN COMPLEXES ET SANDWICHES PLAQUE DE PAREMENT EN PLÂTRE ISOLANT »

Le NF DTU 25.42 « Ouvrage de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant » qui donne les spécifications de mise en œuvre des complexes en doublage pour des logements neufs en ouvrage béton et maçonnerie de petits éléments déjà enduits. Après avoir fait l'objet d'un retour de chantier, la commission qui était en attente pourra prochainement reprendre afin d'y ajouter différentes épaisseurs de complexe. Ce complexe fera l'objet d'une mise en œuvre spécifique découlant de la problématique d'épaisseur et des caractéristiques de ce dernier.



### BT 08

Février 2025 :

128,3

Index calculé par l'INSEE  
base (100-2010)

## RÉUNIONS TECHNIQUES UMPI-FFB

20 MAI 2025:  
BOURGES (18)

22 MAI 2025:  
STRASBOURG (67)  
FORMATION PLAFONDS  
MODULAIRES

27 MAI 2025:  
NANCY (54)

## DATES À RETENIR

### Réunions statutaires

14 MAI 2025:  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
à Paris (75)

16 OCTOBRE 2025:  
ASSEMBLEE GENERALE  
à Paris (75)

## CARNET SYNDICAL

La Fédération Française du Bâtiment de l'Yonne a élu Armino LOPESVIEIRA (SARL LOPESVIEIRA à APOIGNY) en tant que Président de la section « Plâtrerie – isolation ».

La Fédération Française du BTP des Côtes d'Armor a élu Anthony LE DEVEHAT (LE DEVEHAT à LOUDEAC) en tant que Président de la section « Plâtrerie – isolation ».

Le Bureau de l'UMPI-FFB accompagné des Administrateurs de l'Union leur assurent de leur soutien dans l'accomplissement de leurs nouvelles missions.

1

## FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES PLAFISTES

Une nouvelle formation plafiste aura lieu le 22 mai 2025 à la Fédération Française du Bâtiment à Schiltigheim destinée aux adhérents plafistes de la région Grand-Est.

Cette formation est mise en place par l'UMPI accompagné de deux industriels membres de la FIPS (Fédération des industriels du plafond modulaire). Elle se déroulera sur une demi-journée et abordera les thèmes suivants : NF DTU 58.1, textes de mise en œuvre, réglementation et réemploi.



2

## FORMATION « PLAQUISTE SPECIALISE »

Un nouveau titre professionnel « Plaquiste spécialisé » de niveau 4 vient d'être créé. Grâce à cette formation qualifiante, les apprenants pourront exercer des professions nécessitant un niveau d'études équivalent au baccalauréat. Ce titre vient ainsi compléter l'existant, à savoir le titre « Plaquiste spécialisé » de niveau 3.

La formation comprend divers modules spécifiques portant sur la mise en œuvre des plaques de plâtre mais aussi sur l'isolation intérieure et les plafonds modulaires.

Ce titre professionnel sera applicable dès ce mois-ci. Le résumé du référentiel d'emploi dans le Journal Officiel reprend les prérequis à avoir pour cette formation ainsi que le descriptif des tâches correspondant au plaquiste spécialisé niveau 4.

Ce titre vient compléter les formations continues.

Au verso, veuillez trouver l'ensemble des formations de notre filière.

3

## MISE A JOUR DE LA FICHE PRATIQUE N°24 SUR LES AIDES EN RENOVATION ENERGETIQUE

La fiche pratique sur les aides en rénovation énergétique (numéro 24) a été mise à jour. Elle prend en compte les différents changements en 2025, notamment sur les montants des primes et sur les plafonds des ressources MaPrimeRénov'. Cette aide, destinée à la rénovation énergétique des résidences principales, se scinde en deux parcours vers lesquels les ménages sont orientés en fonction de l'ampleur des rénovations et des caractéristiques de leur logement. D'autres sujets sont abordés comme l'Éco prêt à taux 0%, des primes CEE et du cumul des aides qu'il est possible de faire.

Il est expliqué plus en détail les travaux qui sont éligibles à la TVA à 5,5% et les travaux induits qui peuvent également y prétendre.

Retrouvez cette fiche sur le [site de l'UMPI](#).



4

## RAPPEL: LE LOGICIEL PARE-VAPEUR

La complexité de savoir s'il faut mettre en œuvre un pare-vapeur sur vos chantiers d'isolation et le temps important passé à collecter toutes les informations pour faire les différents calculs qui s'imposent, ont poussé l'UMPI à élaborer un logiciel unique en France. Celui-ci a une interface très simple de prise en main. Le logiciel vous oriente vers différentes situations avec des renseignements que vous agrémentez au fil du déroulé. Au final, vous avez une réponse instantanée et détaillée, ainsi qu'un rapport à annexer à votre devis. Ce logiciel est libre d'accès à tous les adhérents de la FFB et se trouve sur les sites de la FFB et de l'UMPI.

Et bien entendu, le logiciel pare-vapeur est régulièrement agrémenté d'une mise à jour élaborée par notre Union.

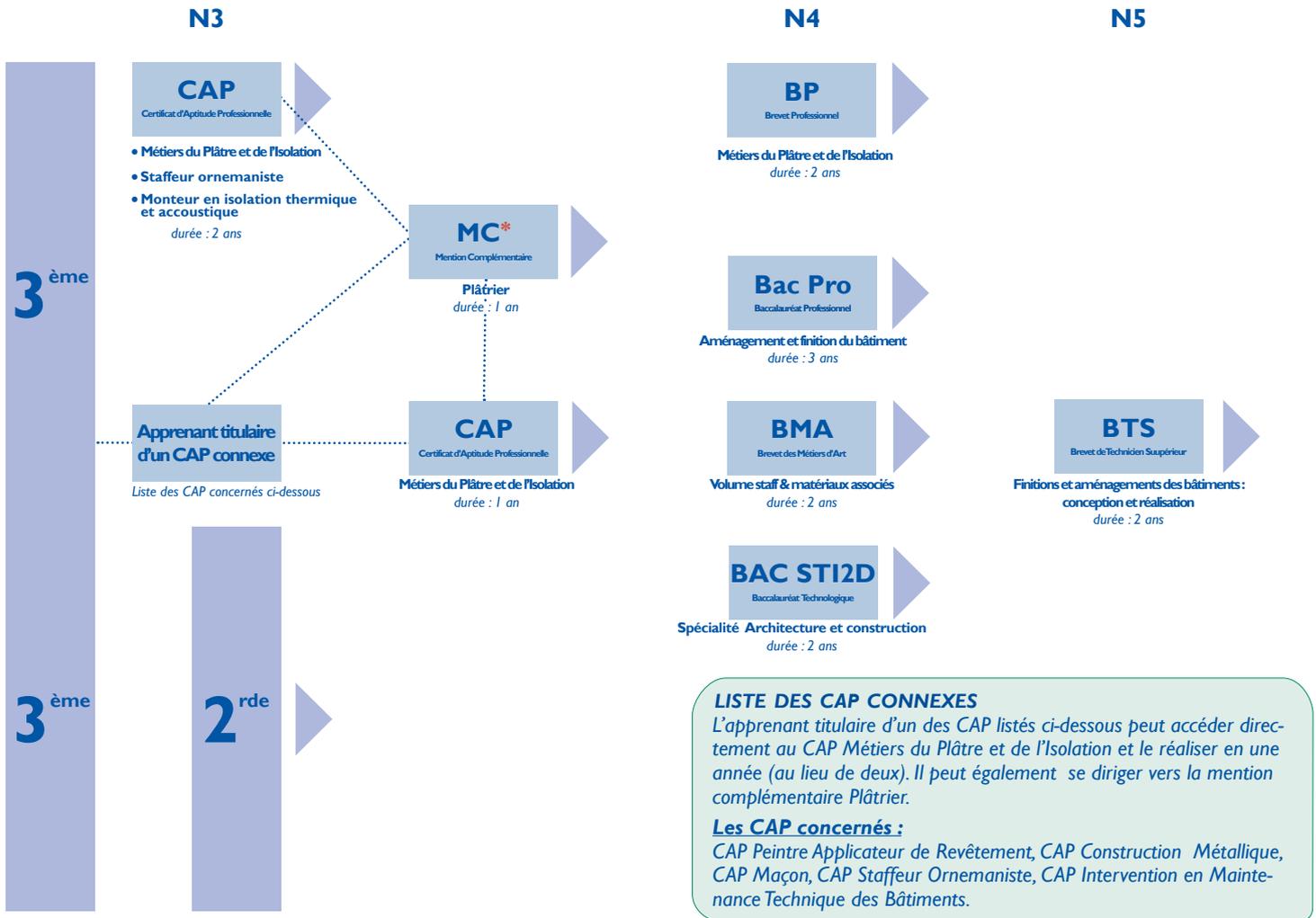
Retrouvez ce logiciel sur le [site de l'UMPI](#).



5

AU VERSO : LES FILIERES DE FORMATION

## FORMATION INITIALE Diplômes de l'Éducation Nationale



\* Le titulaire d'un CAP non connexe peut accéder à la formation MC Plâtrier en obtenant en une année le CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation.

## FILIÈRE DE L'EXCELLENCE

Concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » (MOF) - **Diplôme d'Etat**

**N5**

**MOF classe Métiers du plâtre Sculpture décorative**

## FORMATION CONTINUE

FORMATION DES SALARIÉS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Titres Professionnels du Ministère de l'Emploi (TP)

**Plaquiste Niveau 3**

**Plaquiste spécialisé Niveau 4**

**Plâtrier traditionnel**